NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

Distr.
LIMITEE
E/CONF.14/L.60
15 juin 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OPIUM
Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN DU PROJET DE PROTOCOLE VISANT A REGLEMENTER LA PRODUCTION, LE COMMERCE INTERNATIONAL, LE COMMERCE DE GROS ET L'EMPLOI DE L'OPIUM (E/2186, annexe)

Etats-Unis d'Amérique, France et Yougoslavie : amendement au texte de l'article 17 adopté par la Commission principale (E/CONF.14/L.49)

Paragraphe 3

Ajouter le membre de phrase ci-après à la fin du paragraphe 3 :

"sous réserve qu'à la date du 1er janvier 1950 l'usage de fumer l'opium ait été autorisé par la Partie intéressée".

53-16899

8 1p.